

A Grenoble, le 16/04/2025

## Communiqué

### Extension de l'âge de repérage par la PCO ISERE (Troubles du Neurodéveloppement) jusqu'à 11 ans révolus

Dans le cadre de la Stratégie nationale pour les Troubles du Neurodéveloppement (TND), et en accord avec la feuille de route Santé Mentale 2024-2028 de l'ARS AURA, **la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) TND de l'Isère, portée par la Plateforme ANAIS au sein de la MRSI, et en lien avec le Centre Hospitalier Alpes Isère (CHAI), élargit désormais son champ d'intervention aux enfants jusqu'à 11 ans révolus.** Cette évolution poursuit la volonté de mieux répondre aux besoins des enfants et de favoriser un repérage précoce des TND dans notre département.

L'équipe de la PCO Isère répond aux demandes des parents et professionnels depuis le 1er avril 2025. Le repérage et l'adressage à la PCO pour les enfants de 7 à 11 ans sont réalisés par la famille, l'enseignant et le médecin de l'enfant. La PCO se chargera d'apporter une réponse à toute demande, et de proposer une orientation vers le parcours de soins nécessaire, en mobilisant les professionnels libéraux et structures de 2ème ligne du territoire.

Nous comptons sur votre collaboration pour relayer cette information auprès des professionnels concernés (médecins, enseignants, professionnels de santé...).

**Pour toute demande d'information ou de clarification, n'hésitez pas à contacter l'équipe de la PCO Isère : [anais@mrsi.fr](mailto:anais@mrsi.fr) ou 04 76 25 19 69**

Ainsi que sur [www.reseau-sante-anais.com/](http://www.reseau-sante-anais.com/)

Merci de votre engagement à nos côtés pour améliorer le repérage et les prises en charge précoces des enfants porteurs de troubles du neurodéveloppement en Isère.

*L'équipe de la Plateforme ANAIS, PCO Isère*